PREAVIS MUNICIPAL No 08/2019

Demande de crédit de CHF 160'000 pour la réfection de la toiture du chalet d'alpage de La Prangine et pour la transformation de la salle de traite du chalet de La Cuvaloup de Saint-Cergue

---

Délégué municipal : **Laurent Mathez**

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Exposé des motifs :

Plusieurs de nos chalets d'alpage nécessitent des travaux en vue d'une remise en état. La toiture de La Prangine date d'environ 70 ans. Les liteaux sous les tuiles sont complètement pourris et les tuiles se décrochent.
Plusieurs fois ces dernières années, des entreprises sont intervenues pour des remises en état d'urgence.

Pour La Cuvaloup de Saint-Cergue, les paysans souhaiteraient transformer une écurie en salle de traite pour des facilités de travail ainsi que pour des raisons d'hygiènes recommandées.

2.1. Projet - La Prangine :

La toiture est sérieusement endommagée. La ferblanterie, la couverture, l'étanchéité, les liteaux sont à changer.

Il est étonnant de voir que cet alpage est recouvert de tuiles. Nous souhaiterions remettre la toiture en tôle comme elle le fût autrefois. Nous prévoyons d'utiliser l'inox. Le choix de ce matériel s'explique par sa grande résistance dans le temps. Cette offre comprend les divers travaux nécessaires à la réfection complète de la toiture : mise en place d'échafaudages, démontage de la toiture, ferblanterie étanchéité et couverture. Les travaux de charpente éventuels ne sont pas compris dans cette offre, cependant une expertise réalisée en 2016 par l'entreprise. D. Etienne nous assure une charpente saine.

2.2. Projet - La Cuvaloup de Saint-Cergue :

Nous souhaitons transformer une écurie en salle de traite. Le chalet de la Cuvaloup de Saint-Cergue compte actuellement deux écuries (nord et sud).

Les travaux concernent uniquement l'écurie sud et consistent à creuser un périmètre de 2,5 m x 6 m environs, au centre de l'écurie sur une profondeur de 1 m et de créer une porte coulissante dans le fond de l'écurie. Des travaux de menuiserie sont prévus pour la création de la nouvelle porte. Quelques petits travaux d'électricité sont prévus afin de mieux éclairer la pièce.

Le fait de transformer une écurie en salle de traite simplifie le travail et surtout améliore les conditions sanitaires

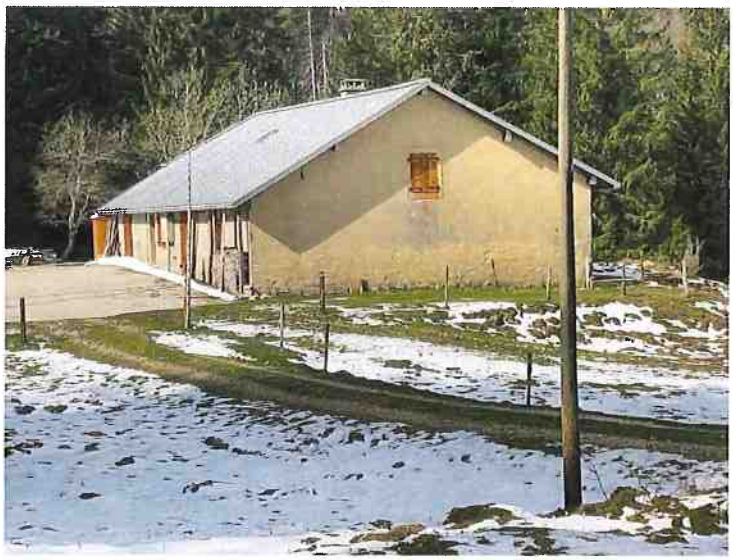

Croquis de la future salle de traite

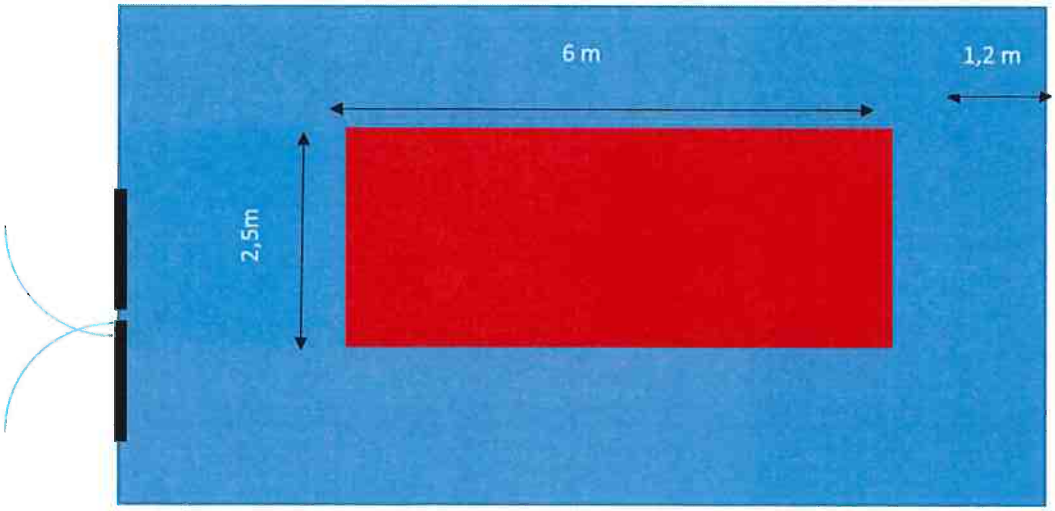

3. Coûts :

Coût toiture : LA PRANGINE	CHF
Devis Dürst ferblanterie et couverture	96'113
Divers & imprévus	5'000
TVA 7,7 %	7'785
Total TTC	**108'898**

Coût des transformations : LA CUVALOUP DE ST-CERGUE	CHF
Page & fils – création d'une fosse de traite dans l'écurie et forage dans le mur pour la création d'une porte	34'587
D. Etienne – travaux de menuiserie construction d'une porte à coulisse	5'500
Electricien – amélioration de l'éclairage dans la pièce (LED), estimation	2'000
Divers et imprévus	4'000
Total HT	46'087
TVA 7,7 %	3'459
Total TTC	**49'636**

Total des travaux : LA PRANGINE et LA CUVALOUP DE ST-CERGUE	CHF
Travaux de La Prangine	108'898
Travaux de La Cuvaloup de Saint-Cergue	49'636
Total TTC	158'534
Arrondi	1'466
Total TTC + arrondi	**160'000**

Une demande d'aide financière va être demandée auprès de l'Office de crédit agricole p.a. Prométerre pouvant se montant à une part de 45 %. Les subventions allouées par le canton pour ce type de rénovation doivent être annoncées avant les travaux et les montants subventionnés sont établies après travaux facturés.

4. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 08/2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 160'000 TTC pour la réfection de la toiture du chalet d'alpage de La Prangine et pour la transformation de la salle de traite du chalet de La Cuvaloup de St-Cergue,

- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 160'000 TTC,

- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,

- **d'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans, par le fond de réserve compte no 9282.01.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 13 mai 2019.

Au nom de la municipalité

Le Syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE

La Secrétaire

Joëlle Carriot